Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 33 du 29 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 10

ARRÊTÉ

fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier au ministère des armées.

Du *30 mars 2022*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

Service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; Bureau de la réglementation des fonctionnaires, des ouvriers de l'État et des contractuels

ARRÊTÉ fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier au ministère des armées.

Du 30 mars 2022

NOR A R M S 2 2 0 0 7 6 7 A

Pièce(s) jointe(s) :
Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :
À compter du 1er janvier 2023 :

› Arrêté du 19 juillet 2018 fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier au ministère des armées.

Classement dans l'édition méthodique :
BOEM 254-0.1.

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu l'arrêté du 25 avril 2018 fixant la procédure d'avancement applicable aux personnels à statut ouvrier du ministère des armées ;
Vu l'avis du comité technique ministériel du 28 mars 2022,

Arrête :

Art. 1er. En application des dispositions de l'article 38 de l'arrêté du 25 avril 2018 susvisé, la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier instituées au sein du ministère des armées est fixée conformément aux tableaux figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2023. L'arrêté du 19 juillet 2018 fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier au ministère des armées est abrogé à cette même date.

La ministre des armées est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère des armées,

Thibaut de VANSSAY de BLAVOUS.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES COMMISSIONS D'AVANCEMENT DES PERSONNELS À STATUT OUVRIER DU MINISTÈRE DES ARMÉES

a) Commissions d'avancement instituées en vertu de l'article 34 de l'arrêté du 25 avril 2018 fixant la procédure d'avancement applicable aux personnels à statut ouvrier du ministère des armées. Les personnels à statut ouvrier de certains établissements publics sous tutelle du ministère des armées et de la caisse nationale militaire de sécurité sociale peuvent être rattachés à une de ces commissions d'avancement conformément à l'article 58 de l'arrêté précité.

Périmètre	Commission d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO) par employeur ou regroupement d'employeurs.	Part des femmes représentées	Part des hommes représentés
Centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye	CAPSO mixte : – Service de santé des armées – Secrétariat général pour l'administration – Service du commissariat des armées.	29,88%	70,12%
	CAPSO mixte : – Armée de l'air et de l'espace – État-major des armées – Marine nationale – Service interarmées des munitions – Armée de terre – Direction du renseignement militaire – Direction du renseignement et de la sécurité de la défense – Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Direction générale de l'armement – Outre-mer (Antilles, Guyane, forces armées dans la zone sud de l'océan indien, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) et étranger. – Rattachement de trois établissements publics sous tutelle du ministère des armées : – Musée de l'armée Paris ; – Musée de l'air et de l'espace Le Bourget ; – École nationale supérieure de techniques avancées Paris - Palaiseau.	11,73%	88,27%
Centre ministériel de gestion de Metz	CAPSO mixte : – Armée de terre – Armée de l'air et de l'espace – Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – État-major des armées – Service de santé des armées.	9,36%	90,64%

	CAPSO mixte : – Service du commissariat des armées – Service de l'énergie opérationnelle – Secrétariat général pour l'administration – Service interarmées des munitions.	14,87%	85,13%
Centre ministériel de gestion de Rennes	CAPSO Armée de terre.	8,84%	91,16%
	CAPSO mixte : – Service du commissariat des armées – Armée de l'air et de l'espace (avec atelier industriel de l'aéronautique de Bretagne) – Service de Santé des armées – État-major des armées – Secrétariat général pour l'administration.	13,20%	86,60%
	CAPSO mixte : – Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Direction générale de l'armement – Marine nationale – Service interarmées des munitions. – Rattachement de deux établissements publics sous tutelle du ministère des armées : – Service hydrographique et océanographique de la marine – Brest ; – École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne - Brest.	12,21%	87,79%
Centre ministériel de gestion de Bordeaux	CAPSO mixte : – Direction générale de l'armement – Armée de l'air et de l'espace – Secrétariat général pour l'administration.	9,57%	90,43%
	CAPSO mixte : – Armée de terre – Service du commissariat des armées – Service de santé des armées – Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – État-major des armées	19,72%	80,28%

Centre ministériel de gestion de Toulon	CAPSO mixte : – Armée de l'air et de l'espace – Direction générale de l'armement – Service du commissariat des armées – Secrétariat général pour l'administration – Rattachement de la caisse nationale militaire de sécurité sociale - Toulon.	15,73%	84,27%
	CAPSO mixte : – Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Marine nationale – Service de santé des armées – Service interarmées des munitions – Armée de terre – État-major des armées	15,93%	84,07%
Centre ministériel de gestion de Lyon	CAPSO mixte : – Armée de terre – Service du commissariat des armées – Secrétariat général pour l'administration – Service de santé des armées – Armée de l'air et de l'espace (dont atelier industriel de l'aéronautique d'Ambérieu) – Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – État-major des armées	13,37%	86,63%
Centre ministériel de gestion d'Arcueil	CAPSO mixte : – Armée de l'air et de l'espace – Marine nationale – Armée de terre – État-major des armées – Direction générale de l'armement – Personnels à statut ouvrier issus de l'industrie de l'armement mis à disposition – Secrétariat général pour l'administration – Divers - ministère des armées [1] – Rattachement de trois établissements publics sous tutelle du ministère des armées : – Institution nationale des invalides- Paris – Office national des anciens combattants et victimes de guerre- Paris – Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.	36,10%	63,90%

b) Commissions d'avancement instituées en vertu de l'article 35 de l'arrêté du 25 avril 2018 fixant la procédure d'avancement applicable aux personnels à statut ouvrier du ministère des armées.

Périmètre	Commission d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO)	Part des femmes représentées	Part des hommes représentés
Établissements dont l'effectif en personnels à statut ouvrier est supérieur à 500	CAPSO Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand	6,33%	93,67%
	CAPSO Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux	6,38%	93,62%
	CAPSO Atelier industriel de l'aéronautique de Cuers-Pierrefeu	9,72%	90,28%

c) Commission d'avancement instituée en vertu des articles 37 et 47 de l'arrêté du 25 avril 2018 fixant la procédure d'avancement applicable aux personnels à statut ouvrier du ministère des armées.

Périmètre	Commission d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO)	Part des femmes représentées	Part des hommes représentés
Centre ministériel de gestion de Lyon	CAPSO Centre d'études de Gramat du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	9,09%	90,91%

Notes

(1) Agence comptable des services industriels de l'armement (ACSIA), contrôle général des armées (CGA), sous-direction des cabinets de la ministre des armées (SDC), délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD), direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).